



Articles organiques



Cet article est une **ébauche** concernant l'**histoire de France** et le **droit en France**.

Vous pouvez partager vos connaissances en l'améliorant (**comment ?**) selon les recommandations des **projets correspondants**.

Le **concordat** entre le gouvernement du Premier Consul de la République française et le Pape **Pie VII** a été conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801). Lorsque le texte est promulgué, le gouvernement français impose unilatéralement, le 18 germinal an X (8 avril 1802), des **articles organiques**, qui règlent l'exercice des cultes catholique et protestants. Ces articles organiques ne seront jamais reconnus par le Saint-Siège.



Article principal : **Concordat de 1801**.

Sommaire [masquer]

- Articles organiques relatif au culte catholique
 - Un texte gallican
 - Aspects matériels
- Articles organiques des cultes protestants
- Devenir

[Suivre des pages liées](#)

[Importer un fichier](#)

[Pages spéciales](#)

[Adresse de cette version](#)

[Information sur la page](#)

[Élément Wikidata](#)

[Citer cette page](#)

Autres langues



[Deutsch](#)

[English](#)

[Polski](#)

[Modifier les liens](#)

[4 Sources](#)

[4.1 Liens externes](#)

Articles organiques relatif au culte catholique [modifier le code]

Un texte gallican [modifier le code]

Les articles organiques dessinent une Église uniforme (une [liturgie](#) et un [catéchisme](#) unique pour tout le pays, article 39), hiérarchique (les [vicaires](#) et desservants sont soumis à la surveillance des curés ; les curés sont soumis à celle de l'évêque) et dominée par le pouvoir civil : le gouvernement décide seul de la création de nouvelles paroisses, l'érection de chapelles domestiques et d'oratoires particuliers, l'établissement des fêtes religieuses, l'organisation des séminaires, le nombre des ordinations, la publication des textes pontificaux, la convocation des conciles nationaux ou des [synodes](#) diocésains...

Surtout, l'État, au nom de l'utilité sociale de la religion dont il se fait le garant, s'immisce dans la doctrine catholique dans un sens [gallican](#) (c'est-à-dire favorable à l'Église de France). Ainsi, un ecclésiastique peut être poursuivi devant le [Conseil d'État](#) pour atteinte aux « libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane » (article 6). L'enseignement dans les séminaires diocésains devra être conforme à la [déclaration de 1682](#) et les prêtres qui y enseignent devront y avoir souscrit au préalable (article 24).

Aspects matériels [modifier le code]

Les articles organiques fixent la délimitation des diocèses (au nombre de 50) et archidiocèses (au nombre de 10 : Paris, Malines, Besançon, Lyon, Aix, Toulouse, Bordeaux, Bourges, Tours, Rouen), ainsi que les différents traitements (15 000 francs pour les archevêques, 10 000 francs pour les évêques, 1 500 ou 1 000 francs pour les curés). Les édifices cultuels (cathédrales,

églises...) sont « mis à la disposition » des évêques (article 75), et les communes doivent procurer au prêtre de la paroisse un presbytère, avec jardin ! (article 72).

La gestion matérielle de la paroisse sera assurée par un [conseil de fabrique](#), qui compte de droit le curé et le maire de la commune (article 76). Les articles organiques prévoient la création d'une [cure](#) par ressort de justice de paix (qui correspond approximativement au canton), et autant de succursales « que le besoin pourra l'exiger » (article 60). Les curés, distribués en deux classes, bénéficient de l'inamovibilité, tandis que les desservants sont révocables à tout moment par l'évêque (article 63). Les [vicaires](#) secondent curés et desservants dans les paroisses les plus importantes. Le clergé concordataire est ainsi constitué d'une « aristocratie », celle des curés appelés plus tard doyens, et la « plèbe » des succursalistes soumis à ce que Lamennais appellera plus tard le « despotisme épiscopal » .

Articles organiques des cultes protestants [\[modifier le code\]](#)

Devenir [\[modifier le code\]](#)



Par cette législation – qui concerne les cultes catholique et protestants puis en 1808, israélite – l'État consacre le principe de la liberté religieuse, grand principe révolutionnaire, mais dans le cadre du système des cultes reconnus.


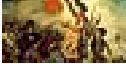
Le Concordat et les Articles organiques resteront en fonction jusqu'à la loi de [Séparation des Églises et de l'État en 1905](#), excepté dans les trois "départements concordataires" que sont le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle où, pour des raisons historiques liées à l'Annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand en 1871, ces textes sont toujours en vigueur.

Sources [\[modifier le code\]](#)

B. Ardura, *Le concordat entre Pie VII et Bonaparte*, Paris, Cerf, 2001.

Liens externes [modifier le code]

- [Concordat et Articles organiques](#). 
- Texte intégral : « [Revue de droit canonique](#) » , *Les articles organiques*, sur *www.droitcanon.com* (consulté le 17 décembre 2011) ;

	Portail de l'histoire		Portail du droit français
	Portail des religions et croyances		Portail du Premier Empire
	Portail de la France au XIX^e siècle		

Catégories : [Événement du Consulat ou de l'Empire](#) | [Liberté de religion en France](#)
| [Histoire du droit français](#) | [1802 en droit](#) | [1802 en France](#) | [\[+\]](#)

Dernière modification de cette page le 15 mars 2013 à 14:10.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous [licence Creative Commons paternité partage à l'identique](#) ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les [conditions d'utilisation](#) pour plus de détails, ainsi que les [crédits graphiques](#). En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez [comment citer les auteurs et mentionner la licence](#).

Wikipedia® est une marque déposée de la [Wikimedia Foundation, Inc.](#), organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

[Politique de confidentialité](#) [À propos de Wikipédia](#) [Avertissements](#) [Développeurs](#) [Version mobile](#)

